

Benjamin.—Mais oui j'y pense comme ça ; et puisque nous avons deux ministres, t'nons-les ben ; c'est l'moyen d'empêcher de n'pas en avoir du tout. C'est c'que m'a dit un homme au magasin d' messieu Chénique, et j'cré qu'il a foncièrement raison. Crebleur ! Si on n'avait pas d'ministres à Québec, qu'est-ce que je ferais d'mes huitres, et de quelle manière pourrais-tu vivre avec ton balai, mon p'tit chou ?

Maxime.—T'as ben raison, et j't'assure que pour moé j'vote pour Allaine !

La conversation en était rendue là entre ces deux honnêtes plébéiens, lorsque je les vis se séparer pour aller chacun à sa petite affaire. Et moi aussi, messieurs les collaborateurs, jè vote pour Alleyn ! Dites-moi donc ce que vous en pensez vous-mêmes ?

MARTIN-PÊCHEUR.

[ Puisque Martin-Pêcheur veut connaître notre pensée, nous lui dirons que la résolution qu'il a prise en faveur de M. Alleyn nous semble bonne, et qu'après tout il suffit de se rappeler le proverbe : *Un moineau dans la main vaut mieux que l'oie qui vole !* ]

#### ÉTEIGNONS LES LAMPES !

Il est très certain que le conseiller Robertson, secondé par le docteur Rousseau, a voulu faire supprimer les réverbères de toutes les rues où l'on pourrait en ôter, et qu'il a fait demande au conseil de ville d'ordonner cette *exécution* inhumaine. La question a été de savoir quels fanaux on pourrait ôter de n'importe quel endroit sans exposer les gens à se rompre le cou. Le conseil de ville a décidé que les nuits étant toujours noires, par l'excellente raison qu'elles n'ont jamais changé de couleur, il fallait conserver les fanaux comme chose essentielle au salut de tous, y compris les membres du conseil de ville. Ah ! messieurs les réformateurs *anti-fanalistiques*, n'y revenez plus avec vos idées d'éteignoirs !

#### AUX CORRESPONDANTS.

MM. S.... et B....—Votre *deuxième* lettre est reçue, et les cinq chelins annoncés y étant inclus, nous vous en remercions. Naturellement, nous mettons au-dessus de tous autres les écrits et les lettres qui ont du *poids*.

M. *Colibri*, vos représentations à l'égard de deux membres du barreau qui ne se sont jamais mis en candidature *au comté de Montmorency*, porteraient à faux, attendu que ces deux messieurs, nous dit-on, n'ont pas pour l'avenir l'intention que vous leur prêtez. Dans tous les cas, ils sont parfaitement libres d'entrer en lice, et, s'ils le font, vous le serez vous-même de leur adresser vos piqures. En attendant, nous accepterons comme des faveurs les produits de votre plume sur tout autre sujet.

M. S \*\*. Vos vers ont de la raison, mais ils n'ont pas de rime du tout. Avec cela deux autres défauts très grands en poésie leur ôtent le droit d'être publiés : les uns sont trop longs et les autres trop courts. Un auteur plus fin que nous a déjà dit :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage ;  
Polissez-le sans cesse et le repolissez,  
Ajoutez quelquefois et souvent effacez.